

8.-Métiers du spectacle

8.1- Technicien du spectacle

Définition synthétique

Participe à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un événement.

Activités principales

- Spécialités : régisseur, technicien son/image/lumière, monteur, projectionniste, accessoiriste, machiniste, électricien
- Adapter et contrôler les installations
- Assurer la mise en sécurité du plateau
- Être en charge de la gestion administrative et matérielle d'un équipement ou d'appareils spécialisés
- Installer les matériels et les équipements nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements
- Participer aux études techniques
- Piloter une équipe d'agents techniques

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires